

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Limousin

NOR : AFSZ1330041A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Limousin, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28 février 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du c du 1^o de l'article D. 1432-15-I, représentant de l'État), au lieu de : « M. Alain ZABULON, préfet de la Corrèze », lire : « Le préfet de la Corrèze ».

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Limousin :

1. Au titre du c du 4^o de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de personnes âgées désignés par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie) :
Mme Marie-Josée METROT, titulaire, en remplacement de M. Lucien PERIQUOI.
M. Pierre CHASSAGNE, suppléant, en remplacement de Mme Marie-Josée METROT.
2. Au titre des personnalités qualifiées : M. Patrick CHARPENTIER, en remplacement de M. Marcel GRAZIANI.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE